

Risques psychosociaux : enseigner peut nuire à la santé

Dossier Mouvement
pages 18 à 21

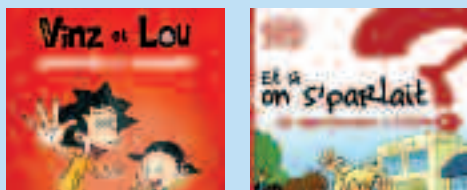
Université de
Printemps 2017
pages 12 et 13

La prévention à l'école

De la maternelle au lycée

→ ÉCO-CITOYENNETÉ

Jeux dangereux - Harcèlement - Vivre ensemble



7-11 ans

Et si on s'parlait du harcèlement à l'école ?
vidéos en ligne et livret

7-12 ans

Vinz et Lou stoppent la violence
vidéos en ligne et BD/DVD

7-12 ans

Vinz et Lou et le handicap
vidéos et jeux en ligne

8-12 ans

CIDE
kit pédagogique

9-11 ans

La famille Chamae en toute sécurité... en randonnée
montagne dans les Pyrénées catalanes
livre **Début 2016**

12-15 ans

Stop la violence !
jeu en ligne

→ ÉDUCATION À LA SANTÉ

Consommations à risques - Responsabilisation



11-18 ans

La drogue ? Non merci !
brochure

11-18 ans

Alcool drogue non merci
exposition et kit pédagogique

→ ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE

Sécurité domestique - Appel d'urgence

3-11 ans

Hector sécurité domestique
kit plurimédia

5-11 ans

Tapis de jeu de l'oie
jeu de société

→ ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Réseaux sociaux - Droit à l'image - B2i



7-12 ans

Vinz et Lou sur Internet
vidéos, jeux en ligne et BD

12-17 ans

2025 ex machina
jeu en ligne

12-17 ans

Paroles de jeunes
vidéos en ligne

→ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Code de la route - Espace routier - APER / ASSR



9-11 ans

La famille Chamae en toute sécurité... sur la route
des châteaux de la Loire
livre

9-15 ans

Civicub
jeu en ligne

13-18 ans

Risquer ma vie ?
exposition et dossier technique

→ PREMIERS SECOURS

Apprendre à porter secours - PSC1

5-11 ans

Hector, apprends-moi à porter secours
logiciel et kit pédagogique

7-11 ans

Ludokit
kit

12-14 ans

Hector, premiers secours
logiciel

Accompagner petits et grands sur le chemin de la prévention
www.mae-prevention.org

MAE de la Région Parisienne • 9 Rue d'Argenson - 75008 PARIS • 02 32 83 60 75 • mae75@mae.fr





au sommaire

- p. 4-7** **Actualité**
Risques psychosociaux -
Carte scolaire - Portrait des enseignants
à Paris - AVS - Interview de Claire
Pontais
- p. 8 et 9** **Métier**
Retour sur le stage EPS/Interview de
Claire Pontais
- p. 10** **Formation**
PES en alternance 3 semaines/3semaines
- p. 12-15** **Métier**
Université de Printemps 2017 -
CAPPEI - Plus de maitres que de classe
- p. 16** **Retraite**
Adresse de la commission retraité-es du
SNUipp-FSU Paris
- p. 17** **Droit et Liberté**
La lutte contre l'extrême droite :
un combat syndical
- p. 18-22** **Carrière**
Mouvement intradépartemental -
Permutations - Postes adaptés -
CFP - Liste d'aptitude PE -
Aménagement du poste de travail -
Passage à la Hors Classe

Ce journal a été réalisé par l'ensemble des membres
du bureau du SNUipp-FSU Paris :

Audrey Bourlet de la Vallée, Brigitte Cerf,
Agnès Duguet, Santo Inguaggiato, Elisabeth Kutas,
Jérôme Lambert, Denis Parès, Antonella Pereira,
Anne-Laure Stamminger, Nicolas Wallet.

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille

75020 Paris

01 44 62 70 01

snu75@snuipp.fr

<http://75.snuipp.fr>

La période que nous vivons est trouble à plus d'un titre, les repères semblent s'estomper. La tentation du repli sur soi et la xénophobie semblent gagner du terrain. Avec la FSU, le SNUipp est bien décidé à tenir le cap en portant haut et fort ses valeurs et son projet de transformation sociale et ce, en toute indépendance. Nous réaffirmons nos valeurs de justice et de solidarité comme nous le faisons par exemple en ce moment en participant au mouvement dénonçant les violences policières. La journée de manifestation du 19 mars sera à ce titre l'occasion de réaffirmer que la République n'a d'avenir que dans le respect de sa devise.

Nous défendons avec force la nécessité de services publics de qualité avec des fonctionnaires reconnus et en nombre suffisant. La Fonction publique et les services publics ne sont pas une charge, mais un investissement pour réduire les inégalités et contribuer à plus de solidarités dans notre société.

Enfin, nous continuons à porter nos propositions et nos revendications pour une école de la réussite de tous et de toutes. Ce projet n'a de sens que si nous le portons aux côtés des enseignant-es, c'est pourquoi nous allons continuer à réunir les personnels comme nous le ferons par exemple lors de l'université de printemps des 1^{er} et 2 juin.

Dans le même temps, de nombreuses opérations administratives sont en cours à commencer par le mouvement. Les enseignant-es parisien-nes peuvent compter sur la rigueur et l'investissement des élu-es du personnel du SNUipp-FSU pour les accompagner et pour faire respecter la transparence et l'égalité de traitement.

Jérôme Lambert

L'Ecole journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 339 du 27 février 2017

CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Risques psychosociaux

Les enseignants plus exposés que les cadres

« Depuis 2000, les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans tous les secteurs professionnels et les enseignants ne sont pas épargnés. »

« Les risques psychosociaux (RPS) sont des risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. » Dans ce cadre, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) vient de publier une étude intitulée « Les enseignants face aux risques psychosociaux » dont les conclusions sont éloquentes.

Il apparaît que les enseignant-es ont une exposition moyenne significativement plus élevée que les autres populations en raison de quatre facteurs principaux (sur sept indices) : la complexité du métier, les exigences émotionnelles, le manque de soutien de la hiérarchie et la pratique solitaire du métier.

Intensité et complexité du travail

Les enseignant-es du premier degré sont celles et ceux qui déclarent subir le plus de contraintes de temps et de pression dans leur métier avec le sentiment d'être dépassés par les changements trop rapides. Le travail déborde aussi sur la sphère privée comme le démontre le fait d'y penser quand on n'y est pas.

Manque de soutien hiérarchique

Cet indice est lié aux rapports sociaux que le salarié entretient avec son supérieur, les tensions avec sa hiérarchie. Ce sont surtout les enseignant-es du premier degré qui déclarent manquer de soutien de leur hiérarchie et de moyens nécessaires pour bien faire leur travail, tant au niveau du matériel que de la formation.

Manque de soutien entre collègues

73 % et 83,5 % des enseignant-es du premier et du second degré déclarent travailler seuls, alors que les cadres sont moins de 55 %. Aussi, tout comme pour la hiérarchie, les enseignant-es sont en



moyenne plus exposé-es au manque de soutien de la part de leurs collègues que les cadres. L'ambiance et le relationnel entre collègues tend à se dégrader avec l'âge.

Des conséquences sur la santé à court terme et à long terme

Une forte exposition aux facteurs de RPS est associée à des problèmes de santé et à un mal-être dans la vie personnelle plus importants. L'indice est en moyenne toujours plus élevé lorsque les répondants se déclarent en mauvaise santé ou ayant eu un problème de santé récent même si cette étude ne permet pas de prouver l'impact des RPS sur la santé.

Intérêt important du travail

Les enseignant-es du premier degré sont plus nombreux à exprimer le plaisir, la fierté, l'utilité de leur métier. Mais en même temps, d'après un autre indice de l'OMS, ils ne seraient pas heureux que leurs enfants s'engagent dans la même voie...

Cette étude de la DEPP vient renforcer le tableau déjà noirci avec l'augmentation du nombre de démissions notamment des plus jeunes qui sont passées de 1,08 % à 3,18 % entre 2012 et 2016 (Rapport du Sénat sur l'enseignement scolaire). L'amélioration de nos conditions de travail n'est plus un vœu pieux mais une urgence !

Elisabeth Kutas et Denis Parès

« Les enseignants qui durent sont ceux qui ont un regard critique. Pour ne pas se sentir seuls face à la prescription, ils ont plus recours à des collectifs choisis qu'à l'équipe d'école instituée. [...] Ils ont construit des sources de reconnaissance, souvent en dehors de l'école, ils sont dans une association, un syndicat ou une troupe de théâtre, par exemple. [...] C'est pour cela qu'il faut laisser du temps aux enseignants pour qu'ils trouvent ce soutien social, parfois psychologique, quand ils sont confrontés à des dilemmes professionnels. Les enseignants qui durent citent aussi les syndicats, comme ressources de formation... »

Françoise Lantheaume, sociologue (Fenêtres sur cours, n°426)

Carte scolaire

Le SNUipp-FSU Paris vote contre les propositions de l'administration

Suite au Comité technique du 31 janvier, le SNUipp-FSU a voté contre les propositions de l'administration à l'issue du CDEN du 1er février. Les mesures de carte scolaire ne sont pas à la hauteur des besoins pour réparer les dégâts causés par les gouvernements de l'ère Sarkozy et pour transformer l'école.



Pour une dotation à la hauteur des besoins des écoles

L'attribution par le ministère de huit postes à l'Académie de Paris est un premier pas mais celui-ci est loin d'être suffisant. Le SNUipp-FSU a donc rappelé que seule une dotation budgétaire à la hauteur des besoins des écoles aurait permis de réparer les dégâts causés par les suppressions massives de postes de 2007 à 2012. Pour le SNUipp-FSU, le Ministère devrait s'appuyer sur cette nouvelle baisse du nombre d'élèves pour améliorer les conditions de scolarisation au sein des écoles parisiennes et ainsi favoriser la réussite de tous les élèves. Depuis 2012, sur les 153 postes supprimés, seulement 61 ont été recréés. Ce n'est pas suffisant pour réparer les dégâts des politiques passées et pour transformer l'école.

Les problèmes de remplacement que rencontrent les écoles le démontrent : le nombre actuel de remplaçant-es ne suffit pas à remplacer les collègues absents

et ne permet pas non plus de recréer une offre de stages de formation continue. De ce point de vue, l'embauche de 30 contractuels à la rentrée des vacances d'hiver est inacceptable. Le SNUipp-FSU dénonce le fait que l'embauche de contractuels devienne dorénavant nécessaire à l'académie pour fonctionner. Cette précarité est même poussée à l'extrême puisque le contrat qui sera proposé s'arrêtera le dernier jour de classe et ne prendra pas en compte les vacances d'été. Il aurait été possible de l'éviter en recrutant plus de candidat-es sur la liste complémentaire comme nous l'avions revendiqué.

Les revendications du SNUipp-FSU

Des moyens à la hauteur des besoins des écoles parisiennes :

- Toutes les écoles, qu'elles soient en REP, ou non, doivent voir leurs effectifs baisser : 25 hors REP et 20 en REP.
- Les élèves parisiens doivent bénéficier de RASED complets en nombre suffisant sur tout le territoire, ce qui est loin d'être le cas.
- Les enseignant-es absent-es doivent être remplacé-es et les possibilités de formation continue doivent être largement augmentées. Pour cela, il est indispensable de recréer des brigades de remplacement.
- La scolarisation des élèves de moins de trois ans et la création de postes de maîtres surnuméraires nécessitent une dotation budgétaire supérieure.

Tout au long de la journée, le SNUipp-FSU a porté les revendications et arguments des écoles. En parallèle, le syndicat a accompagné des délégations reçues au rectorat.

Un groupe de travail se réunira en juin pour réexaminer les dossiers des différentes écoles. Le SNUipp-FSU réinterviendra donc pour porter les revendications des écoles qui contestent toujours une fermeture ou revendiquent une ouverture.

Le SNUipp-FSU est également intervenu sur plusieurs points plus précis

- Le syndicat a rappelé son opposition de la transformation des postes de ZIL en postes de Brigade. Le remplacement des absences de courte durée doit continuer à être assuré.
- Nous avons tenu à porter le débat sur les écoles spécialisées : si la spécialisation de certaines écoles entraîne la vacance du poste de direction depuis plusieurs années, leur situation peut être étudiée et débattue, mais pour le SNUipp-FSU, il n'est pas question de déspecialiser toutes les écoles à la première année de vacance du poste. La spécialisation de ces écoles peut avoir un réel intérêt pédagogique.
- Formation initiale : le SNUipp-FSU a revendiqué plus de création de postes de CPC et de DMA. L'année prochaine, l'académie ne pourra avoir que 108 PEMF en fonction. C'est insuffisant pour leur permettre à la fois de suivre les stagiaires et participer au travail au sein de l'ESPE.

Jérôme Lambert

Portrait des enseignant-es

des écoles à Paris

Chaque année l'administration donne aux représentant-es des personnels la liste des enseignant-es du premier degré affecté-es à Paris. Cette liste contient des informations comme la date de naissance, le corps, l'échelon, l'affectation. C'est à partir de cette liste que nous tirons les informations présentées ici.

À la rentrée 2016 le nombre d'enseignant-es parisien-nes s'élevait à 9 367. Le corps des instituteurs-trices est en voie de quasi extinction avec 170 collègues qui n'ont toujours pas fait le choix d'intégrer le corps des professeurs des écoles. Pourtant cette extinction se fait lentement. Ils étaient encore 371 en 2012.

Une profession ultra féminisée

Avec 7 823 femmes pour 1 544 hommes, les enseignant-es des écoles forment une profession très féminisée. La proportion de femmes est de 83,52 %. Elle est légèrement supérieure à la proportion nationale de 82,9 %. Cette forte féminisation est encore plus criante si on la compare avec la situation du second degré. Chez nos collègues du secondaire, 52 % des enseignant-es sont des femmes au niveau national. La très grande féminisation chez les enseignant-es du primaire n'est pas près de se réduire. En effet, chez les moins de 30 ans, la proportion de femmes atteint 87,4 %. Il est intéressant de remarquer que le second degré connaît une évolution contraire à celle du premier degré en matière de féminisation. En 2012 la proportion de femmes dans le second degré était de 59,5 %.

Une profession « relativement » jeune mais qui travaille plus longtemps

Avec 41,3 % de moins de 40 ans, les enseignant-es du premier degré parisien sont relativement jeunes. La moyenne d'âge se situe à 43,1 ans et est légèrement plus élevée qu'au niveau national (41,1 ans). C'est d'autant plus vrai si on la compare avec celle des enseignant-es du secondaire (46,7 ans). On constate que 31,8 % des enseignant-es des écoles ont 50 ans ou plus. Cette proportion était de 33,78 % en 2012.

Il est à noter que dans une profession qui historiquement bénéficiait de la retraite à 55 ans, 5,9 % des enseignant-es du premier degré sont encore en activité au delà de 60 ans. Cette proportion est en augmentation. Elle était de 4,1 % en 2012. Le fait d'avoir dû s'arrê-

ter de travailler pour suivre un conjoint, élever des enfants ou s'occuper d'un ascendant malade explique sans doute cela. Les réformes des retraites de 2003, 2010 et 2012 en augmentant le nombre d'annuités exigées pour bénéficier d'une retraite à taux plein et reculant l'âge de départ à la retraite ont certainement contribué à aggraver ce mouvement.

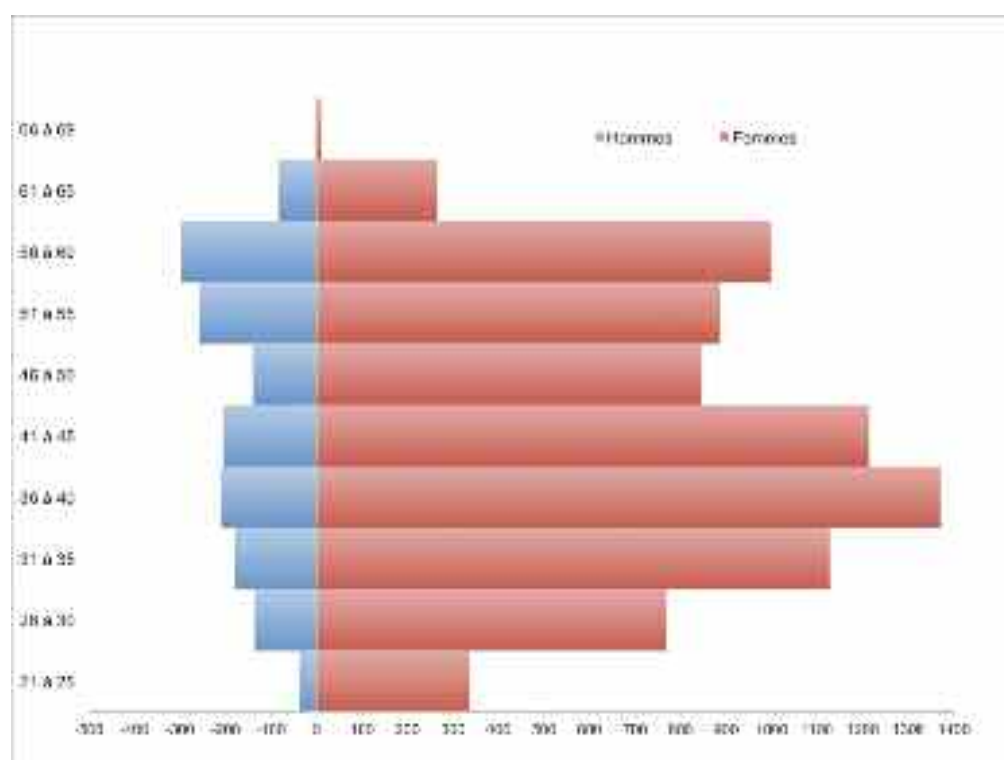
Des fonctions exercées plus féminisées que d'autres

La très grande majorité des enseignant-es sont adjoint-es. Cela est normal car l'essentiel de notre mission relève de l'enseignement. Mais à côté de cette mission primordiale existent d'autres missions qui contribuent à son bon fonctionnement telles que la direction, le remplacement, les aides spécialisées, le conseil et la formation. Ces autres fonctions constituent ainsi des voies de diversification. Il est intéressant d'observer la répartition entre

les femmes et les hommes au sein de ces différentes missions. Si la proportion hommes/femmes dans l'ensemble de la profession (16,48 %/83,52 %) est à peu près respectée chez les adjoint-es en élémentaire et dans l'ASH, il n'en va pas de même ailleurs. Les hommes semblent « bouter » la maternelle. Ils ne sont que 7,7 % à y exercer. Par contre ils sont plus nombreux que la moyenne à exercer des missions de direction (33,76 %) et d'animation-formation (33,3 %).

Un accès inégal à la hors-classe

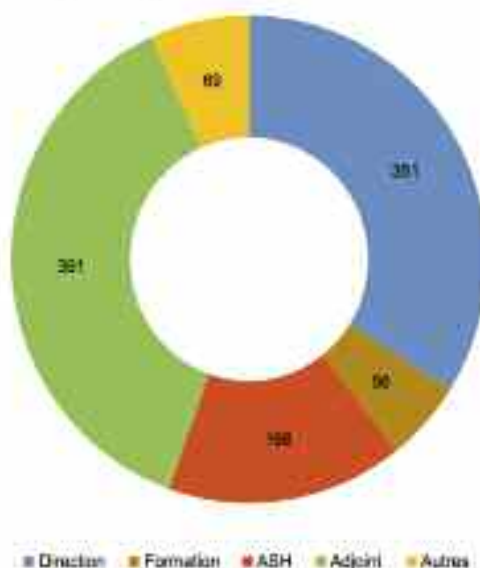
Sur un total de 9197 professeurs des écoles, 1028 sont à la hors classe contre 315 en 2012. Cela représente une proportion de 11,18 %. Ce taux est en nette augmentation depuis 2012. Il était alors de 3,63 %. Cela est lié à l'augmentation des ratios de promotion depuis 2012. L'accès à la hors classe devient plus abordable même s'il reste encore des inégalités avec



le second degré. Ainsi en 2015, à Paris, le taux de promotion à la hors classe chez les professeurs des écoles était de 4,5 % alors qu'il était de 8,5 % chez les certifiés, soit près du double.

À cette inégalité avec le second degré s'ajoute une inégalité en fonction de la catégorie d'enseignant-es. Les adjoint-es sont les grands perdants de la course au mérite. Parmi les collègues à la hors classe, 351 (34,14 %) assurent des fonctions de direction, 166 (16,15 %) exercent dans l'ASH et 391 sont des adjoints (38,04 %). On retrouve également l'écart entre les hommes et les femmes qui ne représentent que 71,6 % des enseignants hors-classe alors qu'elles représentent 83,52 % de l'ensemble des enseignant-es. Cette répartition inégalitaire au sein de la hors-classe est toutefois à nuancer car les collègues qui exercent des fonctions par-

Répartition par fonctions dans la hors-classe



ticulières (direction, formation, ash) sont aussi des collègues qui possèdent une certaine ancienneté.

Pour le SNUipp-FSU, ces inégalités sont inacceptables. Tous les PE doivent partir à la retraite en ayant été promu-es à la Hors Classe.

Santo Inguaggiato

AVS

Stop à la précarité !

Alors que la précarité des AVS (en majorité sous contrat d'insertion CUI) n'est plus à démontrer, le rectorat de Paris dégrade un peu plus encore les conditions de vie de ses personnels en ne respectant pas le code du travail qui encadre les CUI : des contrats de travail de 20 heures auxquels sont annexés un document qui explicite qu'en réalité, ils effectueront 24 heures payées 20. Le prétexte est qu'il s'agirait d'une « modulation » du temps de travail. Quant aux formations, elles sont inexistantes, alors même que la vocation de ce type de contrat est de permettre au bénéficiaire d'avoir un accompagnement professionnel, un tutorat ainsi qu'une action de formation au minimum.

Modulation qui s'apparente à une annualisation pour les CUI ?

Lors de notre audience du 21 novembre 2016 au rectorat, il nous était précisé que les personnels en CUI effectuaient 24 heures par semaine afin d'équilibrer les heures non effectuées pendant les vacances. Cependant, selon la réglementation, les CUI ne peuvent travailler au-

delà du temps de travail spécifié sur leur contrat de travail.

De plus, dans l'article L.3141-29 du Code du Travail, il est précisé que « *lorsqu'un établissement ferme pendant un nombre de jours dépassant la durée des congés légaux annuels, l'employeur verse aux salariés, pour chacun des jours ouvrables de fermeture excédant cette durée, une indemnité qui ne peut être inférieure à l'indemnité journalière de congés* ».

Précarisation accrue et non respect des droits à l'insertion

Mises à part 60 heures d'adaptation à l'emploi, qu'est-il proposé aux AVS en CUI ? Dans les faits, pas d'action de formation professionnelle.

Quant au suivi par un tuteur qui selon les textes doit suivre au maximum 3 bénéficiaires, où est-il ? Certes, sur l'Académie de Paris, il y a des AVS tuteurs. Mais sont-ils en nombre suffisant pour suivre tous les CUI présents sur l'académie ?

L'administration devrait être la première à suivre le cadre de la loi et dans les faits, il est clair que cela n'est pas le cas pour les CUI.

Qu'en est-il de la professionnalisation des AESH ?

L'académie de Paris serait en avance par rapport à d'autres, en proposant une VAE gratuite pour un certain nombre d'AVS. Le SNUipp-FSU réinterviendra auprès de l'administration pour faire le point sur ce dossier.

Le droit des élèves en situation de handicap à un accompagnement et les conditions d'emploi et de rémunération des AVS ne s'opposent pas, bien au contraire ! Si la priorité des AESH/AVS reste les élèves, leurs conditions d'emploi et de rémunération ne sont aujourd'hui pas acceptables malgré tout l'altruisme dont ils font preuve.

Le SNUipp avec la FSU continue donc d'intervenir tant au niveau académique que national pour que les droits de nos collègues soient respectés et qu'un réel statut de la fonction public soit créé.

Cécile Stassi

Interview de Claire Pontais

Retour sur le stage EPS co-organisé avec le SNEP-FSU

Le 22 novembre 2016, des collègues parisiens des premier et second degrés se sont réunis pour débattre des enjeux et problèmes liés à l'enseignement de l'EPS de la maternelle au collège. Ils ont discuté des nouveaux programmes et notamment du nouveau cycle 3 par le prisme de l'EPS : « Une discipline à part entière et entièrement à part. »

Commençons par une question fondamentale, dont la réponse n'est pas toujours très claire : quelle est la différence entre l'EPS et la pratique sportive en dehors de l'école ?

La même différence qu'entre la lecture à la bibliothèque et la lecture à l'école, entre le jeu d'échecs au club et le jeu d'échecs en mathématiques, qu'entre un jeu de construction à la maison et le même en technologie à l'école ! Un enfant peut pratiquer le même sport au parc, au club et à l'école, la différence, c'est qu'à l'école, il est là pour l'étudier... et cette obligation d'étude change tout ! Si je prends l'exemple de la gymnastique, un enfant qui fait le « cochon pendu » au parc, se met à l'épreuve, sans contrainte (sans tapis non plus !), pour le plaisir d'avoir la tête en bas ou s'épater lui-même. Au club de « baby-gym », il

peut faire la même action, de manière très encadrée. Un adulte le guide, le tient, l'invite à faire plus difficile, selon les règles spécifiques de la gymnique. Il peut répéter autant qu'il veut et s'arrêter quand il veut. A l'école, « le cochon pendu » peut aussi être travaillé, mais l'élève ne choisit pas, il est en relative autonomie dans un groupe de 25 ou 30, et surtout, il est dans l'obligation d'apprendre, c'est-à-dire faire quelque chose qu'il ne sait pas encore faire, qui demande de se concentrer, se poser des questions, répéter, stabiliser, etc... Avec tout ce que cela coûte d'effort et d'incertitude mais aussi de satisfaction lorsqu'on réussit.

L'école est une institution très exigeante, et elle doit l'être, en EPS comme dans les autres matières. Sinon, elle ne peut pas jouer son rôle dans la réduction des inégalités et dans l'émancipation de tous et toutes. Cela ne veut pas dire que l'école est triste et rébarbative ! Mais elle suppose une formation des enseignants, notamment didactique, qui permette de connaître la signification de l'APSA (Activités Physiques, Sportives, Artistiques) : Pourquoi les humains ont-ils inventé la gymnastique ? Fait-on référence à son origine militaire ou plutôt à son aspect « saltimbanque » ? Il faut aussi définir ce qui est essentiel d'apprendre dans le cadre de l'école, pourquoi telle action plutôt qu'une autre. Avoir des outils pour que les élèves donnent du sens, agissent, assument des rôles sociaux, réfléchissent à ce qu'ils font, le tout dans un milieu sécurisé.

Pouvez-vous développer ce que vous entendez par réussite de tous et toutes et émancipation ?

L'UNESCO affirme que les enfants ont le droit à l'éducation et au sport.



Claire Pontais

Secrétaire nationale du SNEP-FSU.
(Syndicat National de l'Education Physique de la FSU)

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Il y a des inégalités d'accès à la pratique sportive. La quasi-totalité des enfants des milieux favorisés pratiquent plusieurs sports, ce n'est pas le cas des enfants de milieux populaires. Avec une double peine pour les filles qui pratiquent moins que les garçons et en moins grande variété. Dans notre société où la part du travail diminue, l'accès à des loisirs émancipateurs (et pas seulement consommateurs) est primordial. On a tendance à limiter l'EPS et le sport aux questions de santé « hygiénistes » mais l'enjeu moderne de la santé n'est pas seulement d'« être en forme », c'est aussi avoir des pouvoirs d'agir sur soi, dans divers milieux, des pouvoirs de penser son activité, des pouvoirs d'entrer en relation fructueuse avec les autres. Cela s'apprend. Si ce n'est pas l'école qui permet ce développement de la personne dans toutes ses dimensions, en même temps que l'accès au patrimoine culturel pour tous et toutes, qui le fera ? C'est pour cette raison que le SNEP-FSU est très vigilant sur la quantité et la qualité de l'EPS de la maternelle à l'université.



Pour commander

5 € pour les syndiqués du SNUipp-FSU
Contacter : secretariat@epsetsociete.fr

Les horaires officiels ne sont pas assurés. La réforme des rythmes les a même fait descendre en dessous de 2 heures par semaine au lieu des 3 heures officielles (rapport IG, 2015). Que nous conseillez-vous pour améliorer cet enseignement ?

En premier lieu, il faut faire partager les enjeux évoqués précédemment. La pression du français et des maths est très forte et l'horaire officiel n'est respecté dans aucune autre discipline. D'ailleurs une réflexion globale sur le curriculum de l'école primaire serait bienvenue pour sortir de l'accumulation permanente et arrêter de culpabiliser les enseignants. Ensuite, il faut contrecarrer les réformes, telle celle des rythmes, qui entretiennent volontairement la confusion entre le rôle de l'école et celui de l'animation. Il faut revoir les programmes qui actuellement n'aident personne. Par exemple, les programmes mettent la danse et la gymnastique dans la même catégorie, alors qu'en gymnastique, on doit coder, hiérarchiser les figures que l'on réalise pour épater les autres, tandis qu'en danse, on se centre sur l'intention à exprimer. Pour un PE, faire la différence est essentiel pour être pertinent. Il faut aussi développer le sport scolaire et attribuer une décharge horaire aux PE volontaires (à l'image des profs d'EPS pour l'UNSS).

insurmontables ensuite et lutter dès cet âge contre les stéréotypes filles-garçons. Certaines APSA sont d'ailleurs enseignées essentiellement à ce niveau : jeux traditionnels, danse folk, vélo, gym avec objets (GRS). Il faut encourager celles qui permettent des projets interdisciplinaires (danse, athlétisme, orientation, jeux co), donner des repères d'acquisitions incontournables : savoir nager, savoir danser, savoir se renverser (roue, équilibre), manipuler des objets (balles, ballons), s'orienter dans un milieu peu connu, savoir jouer en collectif, savoir lutter en corps à corps, savoir faire du vélo. Cela peut paraître trivial, mais si tous les enfants vivaient ces expériences et stabilisaient ces apprentissages, ce serait un très gros progrès !

Oui, mais pour cela, il faut de la formation et des équipements...

Oui, bien sûr, mais je pense que la première condition est d'être convaincu des enjeux, et de se sentir légitime pour faire étudier telle ou telle APSA. Il y a pour cela un effort à faire du côté de la formation pour que les propositions didactiques tiennent compte, plus qu'aujourd'hui, des contraintes et des spécificités du primaire. Il ne s'agit pas d'abaisser les exigences, ni de donner des « kits de survie », mais d'explicitier les choix. Par exemple, les jeux traditionnels (type gendarmes et voleurs, sans ballon) sont plus faciles à

virer des jeux (rôle du centre aéré) mais d'apprendre à se transformer dans un jeu (prendre des informations, faire des choix stratégiques, etc). Les collègues de Paris trouveront des outils concrets allant dans ce sens sur le site du Centre EPS et Société (ou en me contactant claire.pontais@snefsu.net).

A Paris, nous travaillons avec des PVP et en natation, avec les MNS, que pensez-vous de ces collaborations ?

Toute collaboration qui permet de mieux prendre en charge les élèves et les faire progresser est intéressante si elle ne devient pas une substitution ! Cela suppose du temps de concertation sur les contenus et processus d'enseignement mis en œuvre. Cela n'annule pas le rôle de l'enseignant-e. En natation, le PE doit pouvoir enseigner même s'il ne prend pas un groupe en charge, c'est-à-dire permettre à l'élève d'entrer dans un processus d'apprentissage conscient, de constater ses réussites, ses échecs, d'apprendre à se poser des questions sur ses façons de faire. Cela peut aussi se faire aussi avant ou après la piscine.

Pour l'EPS, comment réussir la liaison école-collège dans le cadre du nouveau cycle 3 ?

Sur le plan pédagogique au SNEP-FSU nous n'avons pas attendu le ministère pour travailler sur la continuité des apprentissages. Nous avons toujours pensé que le passage entre primaire et collège est une « rupture » qui fait grandir. C'est donc cette tension continuité/rupture qu'il faut travailler. Au plan politique, il ne fait aucun doute que ce cycle 3 est un cheval de Troie pour imposer de manière insidieuse « l'école du socle » et imposer progressivement des enseignants polyvalents dans le collège. Nous sommes donc très vigilants et assez dubitatifs sur ce que les structures type « conseils de cycles » pourront produire de nouveau, sans moyens et sans formation commune dignes de ce nom. Si nous faisons de ce cycle 3 un lieu de controverses, de propositions alternatives communes aux PE et aux PLC, nous réussirons à contrecarrer ses méfaits potentiels.

Propos recueillis par Elisabeth Kutas

© Sébastien Armengol



Au parc



Au club «Baby-gym»



A l'école

Pouvez-vous nous donner quelques exemples des programmes alternatifs du SNEP-FSU ?

Nous pensons qu'il y a des APSA à étudier prioritairement à l'école primaire, pour assurer une culture commune dès ce niveau, ne pas renforcer des inégalités

gérer que les sports collectifs. Ils sont à réhabiliter, à condition de revoir leur traitement pour l'école, c'est-à-dire concevoir des règles pour que les plus faibles ne soient pas éliminés et proposer des modules suffisamment longs (10-12 séances) pour stabiliser les apprentissages. C'est là que la formation est nécessaire : à l'école, le but n'est pas de décou-

PES 3 semaines / 3 semaines

Evaluation en cours...

Cette année est marquée par une nouvelle modalité d'alternance pour les stagiaires en formation qui coexiste avec l'alternance hebdomadaire déjà en place depuis 3 ans. Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU dénonce la difficulté de l'alternance 2,5 jours à l'école et 2,5 jours à l'ESPE. L'alternance 3 semaines en classe, 3 semaines à l'ESPE est en période de rodage cette année dans l'académie.

Après 3 années d'alternance hebdomadaire et plusieurs enquêtes et réunions avec les stagiaires, il est clair que le rythme 2,5/2,5 jours ne convient pas à la formation des stagiaires qui doivent passer de la position d'enseignant à celle d'apprenant en quelques heures parfois. Or il est reconnu par tous les formateur-trices que l'un des leviers le plus important de l'entrée dans le métier est la prise de recul sur son enseignement. Sur le modèle des académies de Rouen, Bordeaux ou Lille, l'académie de Paris a mis en place cette année l'alternance de deux stagiaires sur des périodes de 3 semaines. Pendant que le premier stagiaire est en responsabilité de classe le deuxième est en formation à l'ESPE. À la fin de cette période de trois semaines, les deux stagiaires prennent la classe en binôme pour assurer la continuité des apprentissages, faire le bilan de la période et préparer la suivante, puis les rôles s'inversent, le premier stagiaire bénéficie à son tour de la formation à l'ESPE pendant que le deuxième prend la classe. Si cette modalité permet à chacun-e de se sentir plus impliqué-e dans sa formation et dans sa classe, ce dispositif reste à améliorer. Le SNUipp-FSU intervient dans ce sens au sein du Conseil de formation au niveau académique et au sein du groupe du travail dévolu à l'ESPE.

- La rentrée doit permettre aux stagiaires de s'installer sereinement dans leur classe. Les 9h de formation facultative de l'ESPE organisées fin août ne sont pas suffisantes et ne sont pas payées car les stagiaires ne sont recrutés effectivement qu'au 1er septembre. Dans les diverses instances le SNUipp-FSU participe à l'élaboration de documents et de modules de formation permettant aux stagiaires d'être mieux outillés pour la rentrée.
- L'arrivée dans les écoles peut être source d'appréhension pour les stagiaires. Pour la rentrée 2016, les directeur-trices accueillant des stagiaires de ce dispositif ont été réunis par le DASEN en juillet. Un livret, que nous avons demandé depuis plusieurs années, leur avait alors été distribué, il faudra l'étoffer pour la rentrée 2017 pour clarifier les fonctions de chacun-e (PEMF, tuteur-trice ESPE, directeur-trice, CPC, IEN)
- L'accompagnement de stage est assuré par des tuteur-trices de terrain (PEMF) et de l'ESPE, mais le nombre d'heures semble, si ce n'est insuffisant, du moins mal réparti pour un certain nombre de stagiaires.

Audrey Bourlet de la Vallée

Le SNUipp-FSU demande

- Une meilleure répartition des visites en classe de manière à en avoir pendant chaque période de stage et notamment une visite dans les deux premières semaines de l'année pour permettre la mise en route du travail en binôme de stagiaires.
- Plus d'heures de pratique accompagnée chez un-e PEMF du même cycle.

Compte tenu de ce bilan de mi-année plutôt positif, l'académie et l'ESPE souhaitent pérenniser ce dispositif et l'étendre à la totalité des stagiaires (ils sont actuellement 220 sur environ 440 à en bénéficier). Pour le SNUipp-FSU le bilan est positif pour la formation initiale des enseignant-es.

Toutefois, à la rentrée 2017 il y aura plus de 300 stagiaires à affecter le DASEN a donc bloqué 85 postes au mouvement pour créer des berceaux de stage. Cela va avoir un impact inacceptable sur la mobilité des collègues titulaires.

Continuum de formation M1-T3

L'objectif de l'académie sur la question de la formation continuée est de faire des propositions de dispositifs de formation pour les enseignant-es en début de carrière (T1, T2, T3). Le rapport Filâtre sur la question de la « formation tout au long de la vie » préconise entre autre « de prolonger la formation initiale par des acquisitions complémentaires afin d'assurer la maîtrise des compétences professionnelles tout au long des premières années d'exercice », de « veiller à ce que la charge de travail lors de

l'année de stage permette au stagiaire à la fois de se consacrer à son premier enseignement en responsabilité et de se former de manière solide, réaliste et sereine » et « d'instaurer une démarche d'accompagnement et de formation lors de l'entrée dans le métier ». Pour le SNUipp-FSU, cette volonté d'organiser une formation continuée en début de carrière va dans le bon sens, nous la revendiquons depuis des années.

Le SNUipp-FSU défend un projet de formation initiale de la licence à la T2, validée par un master, avec dès la licence, des UE de préprofessionnalisation et de préparation au concours. L'architecture de recrutement défendue est :

- Un concours sous condition de licence placé en fin de L3.
- Deux années pleines et entières de formation, privilégiant la pratique accompagnée, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master.
- Une entrée progressive dans le métier (année de T1 à mi-temps en responsabilité, formation continuée en T2).



Se syndiquer

Pourquoi ?

Pour soi-même, pour son métier, pour les élèves, renforcez l'action du SNUipp-FSU Paris !

Parce que le SNUipp-FSU se bat au quotidien et mobilise la profession pour améliorer les conditions de travail des enseignant-es, pour obtenir des augmentations de salaires..

Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

Parce que le SNUipp-FSU vous a accompagné et soutenu lorsque vous avez rencontré un problème ou le fera quand vous en rencontrerez un !

Parce qu'on fait confiance aux représentant-es du SNUipp-FSU, à leur disponibilité, leur implication et leur rigueur. La transparence et l'équité sont leur boussole.

Pour transformer l'école, la société... Pour partager des valeurs et des solidarités.

Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école. On est plus intelligent-es ensemble !

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous-tes et de chacun-e !

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqué-es pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement. Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention, c'est la garantie de son indépendance !

Se syndiquer

Comment ?

Rien de plus simple qu'un clic pour se (re)syndiquer. Vous pouvez adhérer directement en ligne sur notre site ou bien renvoyer le bulletin d'adhésion imprimé dans ce journal avec votre règlement. Que ce soit en ligne ou avec le bulletin papier, il est possible de payer en plusieurs fois.

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant des impôts sur le revenu ou reversé sous forme de crédit d'impôts. Par exemple, pour une cotisation à 151 euros, le coût réel après déduction fiscale sera de 50 euros pour l'année scolaire.



Université de Printemps 2017

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 juin

En complément de l'Université d'Automne du SNUipp-FSU, le SNUipp-FSU Paris organise pour la quatrième année consécutive son Université de Printemps. Elle se déroulera les jeudi 1^{er} et vendredi 2 juin dans les locaux du SNUipp-FSU national, 12 rue Cabanis 14^{ème} (M° Glacière).

En réunissant chercheurs et enseignants pour des conférences et des débats, en alimentant ainsi la réflexion professionnelle, le SNUipp-FSU poursuit son ambition de participer à la transformation d'une école en quête de réussite de tous les élèves. Ces deux jours ont également pour but de permettre aux enseignant-es de prendre du recul et de reprendre la main sur leur métier.

L'Université de Printemps est un temps de formation et de réflexion ouvert à toutes et tous, syndiqués ou non, et entrant dans le cadre de la formation syndicale à laquelle chaque enseignant a droit. Chaque séquence sera divisée en deux temps : un exposé des chercheurs et intervenants suivi d'un temps de débat avec la salle.

Jeudi 1^{er} juin de 9h à 12h

Et si on regardait les enfants surdoués d'un point de vue sociologique ?

L'intervention de Wilfried Lignier s'attachera à dissiper le halo de mystère qui entoure la figure de l'enfant "surdoué". D'où vient-elle ? Comment est-elle devenue, en France, sous le nom de "précocité intellectuelle", une question éducative sérieuse et officielle ? Dans quelle mesure les psychologues reconnaissent-ils cette notion ? Et surtout : qui sont, qu'attendent et que font les parents qui ont aujourd'hui recours au quotient intellectuel (QI) pour attester la grande intelligence de leur(s) enfant(s) ?

Wilfried Lignier répondra à l'ensemble de ces questions en revenant sur une enquête menée notamment auprès de parents, de psychologues et de militants associatifs.

Intervenant



*Wilfried Lignier est sociologue, chargé de recherche au CNRS, rattaché au Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP, Paris). Il a notamment publié *La petite noblesse de l'intelligence. Une sociologie des enfants surdoués* (La Découverte, 2012).*

Modalités pratiques

L'Université de Printemps est organisée sous la forme d'un stage de formation syndicale. L'autorisation d'absence est à envoyer au plus tard un mois avant le jour du stage, soit **le 1^{er} mai**. La lettre-type à envoyer à votre Inspecteur de circonscription est disponible en ligne sur le site internet du SNUipp-FSU Paris, rubrique « carrière ». Pour être sûr de ne pas oublier, le mieux est de l'envoyer dès maintenant !

Les deux jours sont construits de manière cohérente, cela dit, il est tout à fait possible de participer à l'une ou l'autre des journées. Le SNUipp-FSU invite également les collègues à s'inscrire auprès du syndicat.

Prénom NOM
Professeur des Ecoles
Ecole
adresse
750XX PARIS

Paris, le XX 2017

Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale chargé du premier degré
12 Bd d'Indochine 75019 PARIS
sous-couvert de M/Mme l'I.E.N.

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR UN STAGE SYNDICAL

Monsieur le Directeur académique,
Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé lede 8h30 à 16h30 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera 12 rue Cabanis 75014 Paris. Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de Paris, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (JO du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009)

Veuillez croire, Monsieur le Directeur académique, en mon profond attachement au service public d'éducation.

signature



Jeudi 1^{er} juin de 13h30 à 16h30

Enseigner l'histoire à l'école élémentaire : quels enjeux ?

L'histoire fait partie de ces disciplines réputées difficiles à enseigner. Si la majorité des enseignant-es reconnaissent son absolue nécessité dans l'enseignement obligatoire, nous sommes parfois désarmés devant l'énormité des programmes et les choix que nous sommes amenés à faire. Dans le même temps, les polémiques s'enchaînent sur ce qui devrait ou non être enseigné dans cette discipline, sur la manière de les enseigner...

Sur la base de ces recherches et en partant de l'histoire nationale, Benoît Falaize reviendra sur les finalités de cette discipline. Il éclaircira un certain nombre de questions que les enseignant-es se posent en proposant des pistes pédagogiques : Comment permettre aux élèves de construire la temporalité ? Faut-il insister sur les grands événements ou les grands personnages ? Comment leur permettre de s'appropriier les grands concepts ?

Intervenant



Historien de l'école élémentaire et de son enseignement de l'histoire, **Benoît Falaize** est formateur depuis 1998 à l'ESPE de Versailles. Il a été chercheur à l'Institut national de recherche pédagogique et travaille

sur la didactique de l'histoire et l'histoire de l'enseignement de l'histoire. Spécialiste reconnu de l'enseignement de la Shoah et des questions controversées (colonisation, esclavage, immigration...), il a plus généralement travaillé sur l'histoire, l'éducation civique et la construction du temps à l'école primaire.

Vendredi 2 juin de 9h à 12h

Enseigner les mathématiques : quels rapports avec l'écrit ?

Alors même que nos pratiques de classe mettent constamment en relation l'oral et l'écrit, ce continuum n'est que trop peu souvent questionné par notre institution. L'entrée dans l'écrit est implicitement considérée comme relevant du « français », les autres disciplines d'enseignement étant supposée faire usage de l'écrit mais sans participer à sa construction. De plus, l'oral est implicitement supposé inférieur à l'écrit. Claire Margolinas s'attachera à montrer que ces implicites doivent être dépassés, notamment pour comprendre le rôle des mathématiques dans l'entrée dans l'écrit, et la spécificité de l'écrit mathématique. Dans certains domaines, et notamment en numération et en calcul, plusieurs formes de langage coexistent, mais la nature de cette coexistence n'est pas toujours interrogée (ce qui transparait dans les programmes comme « calcul mental, calcul en ligne, calcul posé »). Claire Margolinas cherchera à montrer comment ces formes de langage interagissent et les conséquences que cela pourrait avoir sur notre façon d'enseigner les mathématiques à l'école primaire.

Intervenante



Claire Margolinas est maître de conférences en didactique des mathématiques, membre du laboratoire ACTé (Activité, Connaissance, Transmission, éducation) de l'Université Clermont-Auvergne. Elle est membre du réseau RESEIDA

(Recherche sur la Socialisation, l'Enseignement, les Inégalités et les Différenciations dans les Apprentissages, fondé par Jean-Yves Rochex et Elisabeth Bautier, Université de Paris 8). De 2013 à 2017, elle a été responsable de la mention 1 Enseigner dans le premier degré du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) de l'ESPE Clermont-Auvergne. Elle a copublié récemment avec Marceline Laparra *Les premiers apprentissages scolaires à la loupe* (de Boeck, 2016) ouvrage dont le sous-titre réfère à l'oralité et à la littératie.

Vendredi 2 juin de 13 h 30 à 15 h

Synthèse des débats et perspectives

Cette dernière partie de l'Université de Printemps a pour but d'effectuer la synthèse des interventions et des débats et de tracer des perspectives pour la suite.

Création du CAPPEI

Le SNUipp-FSU s'oppose à la nouvelle formation spécialisée

Le CAPA-SH et le 2CA-SH (pour le second degré) n'existent plus. Ils sont remplacés par le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI). Avec l'ambition affichée de répondre aux objectifs d'une école inclusive, le ministère a choisi de refondre dans une certification unique, donc une même formation pour le premier et le second degré, la formation professionnelle spécialisée des enseignant-es. Les textes sont parus au BO du 16 février : le décret 2017-137 créant le CAPPEI, les arrêtés d'organisation de la formation et de l'examen et la circulaire d'application n° 2017-026.

Cette spécialisation ne se fera plus par option mais par une double approche prenant en compte les troubles et les types de dispositifs et ce, annonce le ministère, pour prendre en compte « *la réalité des besoins des élèves* ».

A l'inverse, le SNUipp-FSU estime que cette nouvelle formation n'est pas à la hauteur des enjeux et est en désaccord fort avec certaines orientations. Ses représentant-es ont voté contre cette nouvelle formation en Conseil Supérieur de l'Education.

Une baisse inacceptable du temps de formation

La maquette de formation de 300 h + 100 h comprendra quatre volets : un tronc commun de 144 h, deux modules d'approfondissement de 52 h chacun et un module de professionnalisation dans l'emploi de 52 h.

Viennent ensuite après la certification, 100h de stages sur les modules de formation d'initiative nationale qui se dérouleront après l'examen et pour lesquels les « nouveaux certifiés » auront « une priorité absolue dès leur première demande ». En ce qui concerne le premier degré, le transfert d'un quart de la formation sur ces modules nationaux n'apporte aucune garantie sur leur contenu ou leur effectivité.

Les personnels intervenant dans les structures de l'enseignement général et professionnel adapté (EGPA) ou les rééducateurs de RASED auraient souhaité par exemple que le terme d'« adaptation » apparaisse dans l'intitulé de ce nouveau certificat. Une demande qui a été relayée par notre syndicat, mais pour le ministère, conformément à la nomenclature internationale, le terme d'inclusion couvre l'ensemble des champs à la fois du handicap et de la grande difficulté scolaire. Pour le second degré, le passage d'une formation de 150 h actuelles à au moins 300 h est par contre très bien accueilli.

Nouvel examen en vue

L'examen de certification sera lui aussi modifié. Trois épreuves : plus qu'une seule séance pédagogique de 45 min, suivie d'un entretien avec le jury de 45 min. Lors de la deuxième épreuve, il y aura un entretien à partir d'un dossier. Enfin, grande nouveauté pour la troisième épreuve, « *la présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 10 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique* ».

Vers la fin de la prévention et l'adaptation à la difficulté scolaire ?

Après plusieurs mois de discussions au cours desquelles le SNUipp-FSU a contribué à faire évoluer l'architecture de la formation et de la certification, après de nombreuses réserves exprimées et partagées par les associations professionnelles de maîtres E et G, les textes parus ne répondent pas aux attentes d'une formation spécialisée de qualité. Pour le

SNUipp-FSU, ce nouveau texte porte en germe un renoncement à l'adaptation à la difficulté scolaire et une volonté d'harmonisation des missions des enseignants des RASED, pour en faire avant tout des personnes ressources. Le SNUipp-FSU sera vigilant et se battra contre tout changement de missions des Rased.

Au cours des dernières discussions au CSE fin janvier, le SNUipp-FSU avait encore défendu un certain nombre d'amendements pour obtenir un volume de formation minimal de 400 heures (on avait déjà perdu 350h en passant du CAPSAIS au CAPA-SH), un pré-stage de trois semaines, la présentation d'un écrit professionnel plutôt qu'un simple dossier, le remplacement des enseignant-es parti-es en formation, la délivrance d'une nouvelle attestation en cas de formation complémentaire permettant d'occuper un nouveau poste, ou encore la mise en place d'un cadrage national de reconnaissance des fonctions de tuteur.

Le syndicat a également insisté sur toutes les questions qui restent en suspens concernant le recueil des candidatures, le choix des candidats, l'affectation, le rôle des commissions paritaires, des comités techniques. Le ministère a donné son accord pour un groupe de travail sur les questions de ressources humaines qui devrait se tenir fin février. Encore à suivre ...

Agnès Duguet

Départ en stage CAPPEI

La circulaire parisienne sortira le 2 mars. Une réunion d'information syndicale est organisée le 3 mars. Vous trouverez toutes les informations sur notre site.

Plus de maîtres que de classes à Paris

Notre bilan

Le dispositif PDM est régi par la circulaire n° 2012-201 du 18 décembre 2012. L'idée de maîtres surnuméraires au sein des écoles est au cœur des propositions originelles du SNUipp-FSU pour transformer l'école et avancer vers la réussite de tous les élèves. Même si le dispositif actuel ne correspond pas entièrement aux revendications du SNUipp-FSU, l'idée a patiemment fait son chemin ces dernières années pour être aujourd'hui un des axes affichés de la politique éducative à l'école primaire. Aujourd'hui, on compte 1 700 postes de PDM en France dont 46 à Paris. Le Ministère avait tablé sur 7 000 postes au niveau national d'ici 2017. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer plus de créations de postes pour à la fois réparer les dégâts des suppressions massives de postes sous l'ère Sarkozy et transformer l'école en créant de nouveaux dispositifs tels que les PDM.

Le SNUipp-FSU Paris a effectué une enquête auprès des collègues des écoles concernées par le dispositif afin de tirer un bilan après quelques années de mise en place.

Une nouvelle dynamique au sein des écoles

Les collègues sont globalement très satisfaits du dispositif. Ils soulignent l'avantage de travailler en petits groupes, de mettre en place de nouvelles pratiques et modalités de travail. Les conditions d'enseignement ont été modifiées avec beaucoup plus de co-interventions. Le travail est facilité et plus efficace grâce notamment à l'harmonisation des pratiques pédagogiques (programmations, évaluations, outils...). Ce dispositif aide à fédérer les collègues d'un même niveau. Les enseignant-es soulignent aussi qu'ils entretiennent un autre rapport à la difficulté scolaire. Le climat scolaire semble plus apaisé et le travail



avec le maître supplémentaire apporte une nouvelle dynamique et énergie dans les écoles.

La formation

Les besoins en formation sont satisfaisants pour les maîtres supplémentaires mais pas pour le reste de l'équipe sauf quand celle-ci bénéficie de stage école ou d'accompagnement renforcé de la circonscription. La formation académique doit être complétée avec celle des titulaires de classe qui doit commencer plus tôt dans l'année et être sur temps de travail. Le dispositif doit être porteur de nouvelles pratiques mais les collègues ne s'estiment pas correctement accompagnés. Les formations dispensées ne vien-

nent pas bousculer les habitudes selon eux.

L'accompagnement satisfaisant par l'équipe de circonscription

L'accompagnement de l'équipe de circonscription est vécu comme un soutien et non comme une ingérence forte. Pour l'instant si l'équipe de circonscription a des idées à défendre, elle le fait par le biais de conseils. Les CPC sont disponibles et les équipes apprécient les réunions régulières avec eux.

Les points négatifs

Les collègues soulignent fréquemment la charge de travail supplémentaire énorme qui n'est reconnue dans aucun cadre réglementaire. Ils ne peuvent pas passer le temps nécessaire au bon fonctionnement par manque de temps. Pour le SNUipp-FSU, ce temps de concertation nécessaire doit être reconnu au sein de notre temps de travail.

Elisabeth Kutas

Nos revendications

L'académie va réunir très prochainement un comité de suivi sur ce dispositif. S'appuyant sur les résultats de l'enquête menée par notre syndicat, ses représentant-es porteront des revendications fortes :

- Développement des visites croisées dans le plan de formation.
- Réunion des Maîtres supplémentaires par circonscription.
- Formation à l'analyse et à l'échange de pratiques.
- Attribution de stages école aux écoles qui bénéficient du dispositif et qui en font la demande.
- Reconnaissance du temps passé à la mise en place du dispositif.
- Harmonisation académique pour les remplacements des maîtres supplémentaires.

Ce premier bilan peut être complété par de nouveaux retours. N'hésitez donc pas à revenir vers nous pour en débattre ou construire de nouvelles revendications.

Adresse à tous les collègues

de la commission syndicale des retraités du SNUipp-FSU Paris

Sur la retraite... la société française régresse !

Une campagne médiatique récurrente met l'accent sur les moyens financiers confortables dont disposeraient les « seniors »... Cette campagne est destinée à occulter dans l'opinion publique les dégradations des conditions de départ à la retraite, et la baisse chronique du pouvoir d'achat des retraités... Tous les gouvernements depuis plus de 10 ans ont fait le choix de l'austérité budgétaire, ciblant les retraites comme variable prioritaire pour satisfaire le dogme libéral de réduction des dépenses publiques... Depuis 2003, et plus particulièrement ces dix dernières années (« Réforme » du 10 novembre 2010, et « Loi sur les retraites » du 20 janvier 2014), les conditions de départ à la retraite se sont dégradées à un rythme très accéléré.

Une trajectoire néfaste... confirmée d'un gouvernement à l'autre !

En 2010 : Recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans. Augmentation du taux de cotisation des fonctionnaires de 7,85 % à 10,55 % au nom de l'alignement de la fonction publique sur le secteur privé.

En 2014 : Augmentation de la durée de cotisation requise pour une pension à taux plein (de 41 ans et 6 mois à 43 ans, selon l'année de naissance).

Les retraités subissent des attaques régulières de leur pouvoir d'achat

Coluche disait « Il vaut mieux faire payer les pauvres... ils sont plus nombreux que les riches ! »... On pourrait dire aujourd'hui : ils font payer les retraités... ils sont de plus en plus nombreux ! Depuis 2003 les pensions ne sont plus indexées sur les salaires, ce qui prive les retraités des fruits de la croissance (si faible soit-elle !).

En 2008, le gouvernement a décidé la suppression de la demie part supplémentaire de quotient familial accordée aux veufs et veuves.

En 2009, la demie part supplémentaire de

quotient familial accordée aux parents vivants seuls (célibataires, divorcés, ou veufs) est supprimée sauf pour ceux pouvant prouver qu'ils ont élevé seuls un enfant pendant au moins 5 ans.

En 2013 le gouvernement décide que les majorations de retraite versées aux parents ayant eu ou élevé au moins trois enfants seront désormais imposables.

Le 1er avril 2013 une nouvelle taxe est instaurée sur les pensions (CASA : contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,3%).

En 2014, la « réforme » recule l'examen de l'augmentation des pensions du 1er avril au 1er octobre. Depuis 2013 les pensions sont gelées. Cette année encore (1er octobre 2016) 0% d'augmentation des pensions (alors que l'INSEE annonce pourtant une inflation entre 0,2 et 0,4% !).



L'austérité... seule boussole des « réformes successives »

On voit bien, à travers ces différents événements, quelle est la trajectoire prise par tous les gouvernements depuis 2003 :

- alignement du public sur le privé : recul de l'âge de départ à la retraite (60 ans, 62 ans, ... ?), augmentation des cotisations...

- réduction des pensions par l'augmentation du nombre de trimestres requis pour une pension à taux plein, et par la double peine de la décote pour trimestres manquants (réduction de la pension de 1,5% par trimestres manquants)...

- réduction du pouvoir d'achat des retraités.

Présidentielles : doit-on s'inquiéter de ce qui nous attend ?

Les retraités actuels vont-ils continuer de voir leur pension diminuer ? Les prochains retraités vont-ils devoir partir plus tard ? Les futurs retraités vont-ils pouvoir espérer une retraite décente ?

Force est de constater que, dans la logique de ce qui précède, la question des retraites est extrêmement présente dans l'actualité... et singulièrement dans la campagne présidentielle qui s'engage.

Tous les candidats promettent, dès leur éventuelle élection, d'agir sur ce dossier ; bien souvent en s'inscrivant dans la trajectoire engagée depuis 2003.

Beaucoup de propositions sont faites, souvent plus inquiétantes les unes que les autres ! Que deviendront les pensions lorsque l'âge légal de départ à la retraite sera repoussé à 64 ou 65 ans ? Combien de collègues pénalisés par la décote pour trimestres manquants ? (Déjà 33% actuellement) ? Quel montant de la pension si le taux de remplacement est appliqué aux « 25 meilleures années » et non plus aux 6 derniers mois, avec comme première étape les 5, puis les 10 meilleures années ?

Période électorale oblige, les rapports et les propositions de certains candidats tombent, avec l'idée, à nouveau, de supprimer le régime de retraite des fonctionnaires... Certains candidats osant même avancer l'idée décadente de supprimer carrément la fonction publique de certains secteurs (l'Education, par exemple !).

Tout aussi rétrograde, le récent rapport de la Cour des Comptes préconise la mise en place d'une caisse de retraite spécifique pour la Fonction Publique d'État. Ce serait une remise en cause du statut de la Fonction publique d'État, pilier essentiel de la République... Ce serait la fin de la pension inscrite dans le budget de l'Education Nationale !

Ne laissons pas faire !

**Pour la commission syndicale des retraités
Annick Concina et Lionel Allain**

La lutte contre l'extrême-droite

Un combat syndical

« Je n'ai rien contre les étrangers, mais je leur dis : si vous venez dans notre pays, ne vous attendez pas à être pris en charge, à être soignés, que vos enfants soient éduqués gratuitement. Maintenant, c'est terminé, c'est la fin de la récréation ! » (Marine Le Pen citée par Le Monde du 10 décembre 2016).

La remise en cause de l'école pour tous

Cette déclaration rappelle le caractère xénophobe de la campagne de Marine Le Pen malgré sa volonté de rendre celle-ci plus présentable. La préférence ou la priorité nationale reste un véritable axe de campagne du Front National quitte à faire des déclarations anticonstitutionnelles. Ce n'est pas une nouveauté, la candidate d'extrême droite n'avait pas dit autre chose lors de son voyage à la Réunion le 29 novembre dernier. *"L'école est obligée de prendre en charge une immigration de plus en plus importante"*, expliquait-elle, assurant vouloir *"appliquer la priorité nationale au système scolaire"*. Cette proposition ne figurait pas dans le volet "école" de son programme de 2012.

En France, l'éducation est gratuite et obligatoire pour toutes et tous et c'est un droit fondamental défendu par le SNUipp et la FSU. La circulaire ministérielle du 6 juin 1991 avec un rappel dans les textes de 2012 rappelle *"qu'aucune discrimination ne peut être faite. Tous les enfants, quelle que soit leur situation, doivent pouvoir accéder au service public de l'éducation."* C'est un principe d'égalité qui est affirmé dans le préambule de la Constitution de 1946 repris par celui de la Constitution de 1958.

Le collectif Racine à l'assaut de l'Education Nationale

Le collectif Racine créé par des enseignant-es pour réfléchir à l'Education Nationale a présenté cet hiver ses cent propositions pour l'école afin d'alimenter les programmes du FN. Ce collectif connaît le milieu enseignant, les difficultés professionnelles, les réformes perçues

comme injustes ou illégitimes. Il présente ainsi quelques propositions qui peuvent trouver de l'écho chez nos collègues, comme la suppression de la réforme des rythmes, ou la revalorisation de nos salaires. Il use de séduction, mettant en avant les « compétences et [le] dévouement » des enseignant-es. Toutefois, pas question de se faire bernier !

On se rend d'ailleurs vite compte que tout

gique » dans le logiciel d'extrême-droite, c'est la lutte contre les discriminations (racistes, sexistes, homophobes) et l'éducation à l'égalité.

Une école du tri social

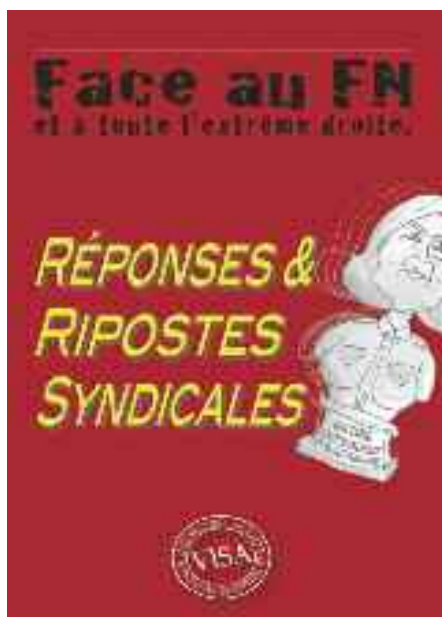
A travers ces propositions, on peut ainsi remarquer qu'est entretenue une méfiance certaine envers les étrangers ou les élèves d'origine étrangère : la suppression du dispositif ELCO, le contrôle des étudiants étrangers qui voient leur droit au redoublement restreint.

La violence du tri social est au cœur du projet du collectif Racine.

En ce qui concerne les contenus d'enseignement, le caractère passéiste et réactionnaire des propositions apparaît de façon flagrante. Dès la proposition 4, il est dit que la méthode syllabique doit être *« la seule méthode reconnue comme norme pour l'apprentissage de la lecture »*, ce qui va à l'encontre de la recherche et de la liberté pédagogique. La formation doit être revue dans une optique d'apprentissage disciplinaire au mépris des sciences de l'éducation ... ! Une analyse complète est disponible sur le site national du SNUipp-FSU.

Pour nous, enseignant-es, syndicalistes, ces régressions, ces attaques ne sont pas acceptables. Elles vont à l'encontre des valeurs que nous portons. La place de tous les enfants est à l'école. C'est pourquoi le SNUipp-FSU et la FSU ont signé l'appel de VISA (Vigilance et Initiative Syndicales Anti-fasciste) pour une inter-syndicale forte et large à combattre ces idées et plus largement à réfléchir aux actions pour contrer ces attaques.

Brigitte Cerf



le monde n'a pas la même importance au sein de leurs propositions. Les revendications corporatistes s'adressent plus spécialement à la figure « du directeur d'école primaire », auquel sont consacrés pas moins de cinq articles. Quant aux syndicats enseignants, ils ne doivent pas *« prétendre, et en aucune façon, influencer sur les orientations et pratiques pédagogiques, ni soutenir des positionnements idéologiques »* au nom du principe de neutralité ! Les activités syndicales se trouveraient donc bien limitées ! On sait aussi que ce qui est qualifié ici « d'idéolo-

Retour sur les nouveautés après le groupe de travail du 28 novembre

Les groupes de travail réunissent l'administration et les organisations syndicales représentatives. Ils ne sont pas des instances décisionnelles et ont vocation à préparer les CAPD. Devant les forts dysfonctionnements de l'an passé, le SNUipp-FSU avait demandé la réunion d'un groupe de travail sur ce thème. Un précédent groupe de travail s'était réuni le 6 octobre.

Une inspectrice générale avait été mandatée par l'ancien recteur pour travailler sur les opérations de mouvement avec les services du rectorat. Plusieurs pistes de travail ont été présentées par cette dernière. Certaines ont vocation à faciliter le travail interne au rectorat, d'autres à améliorer le fonctionnement du mouvement :

- Simplifier les règles du mouvement.
- Le calendrier et les procédures des affectations provisoires ont vocation à être travaillés pour que les opérations d'affectation se terminent au 30 juin pour la plupart des enseignant-es. Cela reprend l'objectif initial du DASEN.
- Augmenter le nombre des affectations définitives : plusieurs pistes sont possibles pour augmenter le nombre de postes disponibles au mouvement principal.

Les proposition du DASEN

Sur la base du travail de l'Inspection générale et de l'académie, le DASEN a effectué un certain nombre de propositions. Environ 750 collègues demeurent sans postes après mouvement et sont affectés au plus tôt la deuxième quinzaine de juillet. Le DASEN souhaite augmenter le nombre de postes disponibles au mouvement de près de

250 postes avec la création de postes de DMA pour remplacer les décharges des PEMF, et la création de poste de TRS (titulaires secteur)... Par ailleurs, le DASEN a indiqué que l'académie rendrait disponibles au mouvement tous les postes qui se libèreraient 3 semaines avant la CAPD. Cela permettrait d'augmenter le nombre de postes disponibles à titre définitif.

Rappel des propositions et revendications du SNUipp-FSU

Si le SNUipp-FSU acte positivement la réunion de ce groupe de travail, la problématique des dysfonctionnements constatés au rectorat est plus important et ne concerne pas que le mouvement. Le SNUipp-FSU a donc demandé qu'un groupe de travail plus large soit engagé.

- Pour le SNUipp-FSU, un nombre plus élevé de postes doit être proposé au mouvement et les affectations provisoires doivent mieux se passer : de manière plus transparente, plus juste et le plus tôt possible.
- Temps partiels : il n'est pas question de demander aux collègues d'avancer la date limite de dépôt des demandes de temps partiels et de disponibilité car cette date est déjà très tôt (31 mars). Par ailleurs, l'octroi des jours non travaillés doit être effectué de

manière juste et les collègues doivent connaître leurs jours non travaillés assez tôt en fin d'année scolaire.

- Mouvement complémentaire ASH : la publication des postes vacants après mouvement en ASH avec un appel à candidature et une attribution des postes équitable sur la base des règles et barèmes est une bonne chose. De plus, cela permet aux collègues (y compris les collègues non spécialisés) volontaires d'exercer en ASH sur des postes restés vacants.

- Mettre tous les postes possibles au mouvement afin de limiter les affectations provisoires et permettre aux collègues de se stabiliser sur un poste à titre définitif : entrer tous les postes libérés suite à mutation, disponibilité, renouvellement de congé parental, détachement...

- Déflécher des postes qui n'ont aucune différence avec des postes d'adjoint classique y compris les postes langues fléchés contre l'avis des collègues qui en étaient titulaires l'an passé.

- Création de postes de TRS (titulaires secteurs rattachés aux circonscriptions) chargés de compléter des temps partiels (même si pour le SNUipp-FSU, cela devrait être des postes ouvrant droit à indemnités) et de DMA.

Nouveautés 2 types de VOG

Les VOGMVT1 : affectations à titre définitif

Lors de la saisie des vœux sur le serveur SIAM, les collègues nommés actuellement à titre provisoire peuvent formuler des vœux sur tout poste vacant ou susceptible de l'être et également des vœux d'ordre général (VOG) pour **une affectation à titre définitif**. Par exemple, si un collègue saisit un VOG, tout poste en maternelle, il pourra être affecté n'importe où dans Paris à titre définitif sur un poste en maternelle. Dans les faits, il reste à peine une dizaine de postes d'adjoint-es vacants

après mouvement. Ces VOG seront surtout opérants pour les postes de brigades et de TRS.

Les VOGMVT2 : affectations à titre provisoire

Toujours lors de la saisie sur SIAM, un espace sera réservé à la saisie des vœux d'ordre général pour **une éventuelle affectation à titre provisoire** si les collègues n'ont pas obtenu de poste à titre définitif.

Les affectations à titre provisoire seront présentées à la CAPD du 29 juin 2017.





Calendrier des opérations

Ouverture du serveur sur lprof et saisie des vœux ; aidez-vous de la circulaire rectorale qui fixe toutes les règles	Du vendredi 24 février à midi au 14 mars 2017 à midi
Réunion et Permanences organisées par le SNUipp-FSU	Réunion «mouvement » mardi 28 février de 16h à 18h à la Bourse du travail Permanences mercredi 1^{er} et 8 mars au local du SNUipp-FSU Paris
Envoi des fiches de vœux par le rectorat sur lprof avec le barème complet. Relisez bien le récépissé afin de contester votre barème si besoin	A partir du lundi 27 mars sur les boîtes lprof
Contestation possible du barème auprès du rectorat (par courrier à la DE2, sur place ou par mél : mvt1degre@ac-paris.fr)	Du lundi 27 mars au lundi 10 avril à midi
Opération transparence du SNUipp-FSU : publication du projet de mouvement sur le site du SNUipp-FSU.	Vers le 5 mai 2017
CAPD du mouvement	Jeudi 11 mai 2017
Présentation des affectations à titre provisoire en CAPD	Jeudi 29 juin 2017

Devenir des postes de remplacements

Les ZIL deviennent Brigade Congé

Les postes de ZIL deviennent brigade congé et seront rattachés à une école et géré par la circonscription. Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, ces collègues devraient effectuer des remplacements en priorité dans la circonscription mais pourront être appelés sur une zone élargie voire au-delà. Ils pourront être appelés sur des missions de remplacement long.

Les collègues actuellement ZIL peuvent obtenir des points de cartes scolaires s'ils ne souhaitent pas devenir Brigade Congé.

Brigade départementale

Les brigades départementales seront rattachées administrativement à une cir-

conscription tout en restant gérées par la cellule de remplacement du rectorat. Ces collègues devront se rendre dans leur école de rattachement à la prérentrée et lorsqu'ils n'auront pas de mission de remplacement.

Un brigadier remplaçant un collègue dont le poste deviendrait vacant en cours d'année scolaire ne peut pas refuser le maintien sur ce poste de remplacement pour ne pas perdre les ISSR. Il y a arrêt du versement de l'ISSR dès que le remplacement couvre la totalité de l'année scolaire.

Autre brigade

Les ZIL REP+ deviennent Brigade REP+. Ils ont pour vocation à remplacer sur tous les REP+ de l'académie.

Les ZIL ASH deviennent Brigade ASH. Elles restent gérées par les circonscriptions ASH.

Les brigade de formation continue ne changent pas de dénomination. Elles peuvent être appelées sur des remplacements pour des absences non liées à la formation si aucune formation n'a lieu.

Attention : les fonctions de titulaire remplaçant ne sont pas compatibles avec un service à temps partiel. Un temps partiel sur autorisation pourrait leur être refusé. Dans le cas d'un temps partiel de droit, ce collègue serait affecté provisoirement sur un poste vacant.



Comment établir ses vœux

Il faut considérer que tous les postes de l'Académie sont disponibles. Certains sont indiqués comme vacants (V), tous les autres postes sont considérés comme susceptibles d'être vacant (SV). Si l'on additionne pour une école le nombre de V et le nombre de SV, on obtient le nombre de classes de l'école. Attention, ce n'est pas parce qu'un poste est indiqué vacant qu'il est plus facile à obtenir. Pour établir sa liste de vœux, il ne faut pas hésiter à choisir ce que l'on souhaite vraiment. Il faut postuler même si l'on croit que... ou l'on a entendu dire que c'est impossible. Il ne faut surtout pas se dire qu'un poste va être demandé par un collègue dont le barème est supérieur ; ces collègues ne participeront peut-être pas au mouvement ou obtiendront un autre vœu. Il faut toujours demander ce

que l'on veut et jamais ce que l'on ne veut pas. Il faut classer ses vœux selon ses préférences personnelles ; les vœux sont traités par ordre et dès l'obtention d'un vœu, les suivants ne sont plus examinés. Il ne faut jamais se dire : *"ce poste me plairait, mais je le mets après car il est beaucoup demandé"*. Par contre demander un poste en vœu n°1 ne confère aucune priorité sur un autre collègue qui l'aurait demandé en vœu n°30 ; seul le barème intervient.

Attention, l'attribution de certains postes (CPC, maîtres-formateurs, postes en ASH, directions d'école...) se fait à des conditions particulières. Celles-ci figurent dans la circulaire du mouvement, s'y reporter.

Barèmes en vigueur à Paris en 2017

Postes	Barème
Adjoint maternelle et élémentaire, UPE2A, ZIL, Brigade, animateur soutien lecture	A + B2 + B3 + E
FIP (en plus d'un entretien)	A + E + (N+C)
Poste ASH, Poste éducateur, Psychologue scolaire	A + B2 + E + S
Enseignement spécialisé : référents	Procédure harmonisée avec le second degré
Maître formateur	A + B2 + E + S
Conseiller pédagogique, classe relais, animateur CASNAV, animateur CAREP coordonnateur AVSi, établissement pénitenciaire	Nomination hors barème
Direction élémentaire et maternelle	A + B2 + E + (N+C) + S + LA
Direction d'application ou spécialisée	A + E + (N+C) + S

Éléments du barème

A : ancienneté générale des services (1 point par an, 1/12 de point par mois, 1/365 de point par jour) arrêtée au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

B2 : poste en ECLAIR (ex RAR) ou REP+ à Paris. Bonification de 3 points par année d'exercice continu, au-delà de la 3^{ème} année, sur un poste obtenu à titre définitif ou provisoire, avec un plafonnement à 9 points.

Les enseignants des écoles sorties de l'éducation prioritaire en 2015 se verront attribuer une bonification exceptionnelle de 9 points sur tout voeu en REP ou REP+. Cette bonification sera accordée jusqu'au mouvement 2017.

B3 : – bonification de 4 points pour affectation à **titre provisoire** pendant 3 mois au moins au cours de l'année 2016-2017 sur poste fractionné (3 ou 4 compléments de temps partiels).

– bonification, pour une affectation à **titre définitif sur un poste de TRS**, de 4 points pour un exercice de 1 à 3 ans, de 6 points à la fin de la 4^{ème} année.

E : 1 point par enfant de moins de 12 ans avant le 31 décembre 2016 (les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 mars 2017 seront pris en compte dans le barème).

N : note pédagogique.

C : correctif de note éventuel (0,5 point à partir de la quatrième année sans inspection et plafonné à deux points).

S : ancienneté de service dans la spécialité.

LA : ancienneté sur la liste d'aptitude direction de Paris, sa valeur est de 300 points pour les directeurs en poste, 200 points pour la troisième année d'inscription sur la liste d'aptitude, 100 points pour la deuxième année d'inscription sur la liste d'aptitude et 0 point pour les autres cas.



Quelques précisions utiles

Les postes TRS (Titulaires secteurs)

Ces postes sont, dans la grande majorité des cas, constitués à partir de compléments de temps partiel à 50 % ou à 75 %. Un service sur quatre journées dans trois voire quatre écoles différentes de la circonscription, pourra être proposé aux candidats qui obtiendront ces postes. Attention, depuis deux ans les TRS peuvent être affectés sur d'autres arrondissements que celui de leur école de rattachement. 170 postes de TRS sont créés pour la rentrée 2017.

Les collègues affectés à titre provisoire au moins trois mois sur ce type de postes bénéficieront de 4 points au mouvement suivant. Les collègues affectés à titre définitif bénéficieront de 6 points à l'issue de leur 4^{ème} année sur ce type de postes.

Incompatibilité de temps partiel sur des postes de Titulaire remplaçant-e

Depuis maintenant quatre ans, l'académie de Paris a pris la décision de limiter le droit aux temps partiels pour les remplaçant-es et pour les enseignant-es travaillant dans des structures du second degré (EREA, ULIS, SEGPA...). Il y a trois ans cette circulaire « temps partiel » a été attaquée par le SNUipp-FSU avec succès. Le tribunal administratif l'a annulée à l'automne 2014 au motif que la direction académique n'avait pas la compétence de restreindre l'application d'une loi concernant le travail à temps partiel des fonctionnaires titulaires. Cependant l'académie n'a respecté cette décision (en supprimant l'interdiction) que pour les enseignants exerçant dans le 2nd degré. En effet, au mépris du jugement du tribunal administratif, elle continue dans sa nouvelle circulaire temps partiel à inter-

dire les temps partiels aux brigades. Le SNUipp-FSU continue à dénoncer cette situation.

Second mouvement

Le rapport nombre de postes à proposer/nombre d'enseignants sans postes n'est pas suffisant pour organiser un réel second mouvement avant l'été. L'académie ne le mettra donc pas en œuvre.

85 postes bloqués

Afin de généraliser l'attribution 3 semaines/3 semaines pour les stagiaires, l'académie a bloqué 85 postes. S'il est indispensable d'améliorer les conditions de stages des PES, d'autres solutions auraient pu être trouvées comme le blocage de postes se libérant après mouvement. Cela aurait moins pénalisé les collègues titulaires.

Permanences dans les locaux du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU Paris organise, comme tous les ans, des permanences pour aider les enseignant-es à participer au mouvement.

Une réunion d'information syndicale (RIS) spéciale mouvement le **mardi 28 février** à 16h à la Bourse du travail M^o République.

Deux permanences : **mercredi 1^{er} mars** et **mercredi 8 mars** de 12h à 16h au local syndical, 11 rue de Tourtille 20^{ème} (local sur rue à l'angle de Pali-Kao et Tourtille, M^o Couronnes ou Belleville).

Tous les enseignants parisiens du premier degré pourront y rencontrer les élu-es du personnel du SNUipp-FSU.

Prise en compte de certaines situations médicales et sociales

L'administration prend en compte certaines situations médicales ou sociales difficiles pour les opérations de mouvement. Le SNUipp-FSU vous invite à consulter la circulaire sur ce point, et à le contacter pour obtenir aide et soutien. Ainsi, les délégués du personnel pourront défendre votre dossier lors de la réunion du groupe de travail le 31 mars 2017.

Publication du mouvement en ligne avant la CAPD

Comme il en a pris l'habitude depuis quelques années, le SNUipp-FSU Paris publiera, aux alentours du 5 mai, le projet de mouvement des personnels avant la CAPD du 11 mai. Cette publication, accessible à l'aide du code ACADY (Code SNUipp-FSU de 7 chiffres et lettres), permet une consultation personnelle de la proposition d'affectation et la consultation du barème pour chaque poste.

Ceci permet aux collègues demandant une mutation de contrôler leur proposition d'affectation en fonction de leur barème.

Un formulaire via notre site internet permettra la réception par mail du code ACADY personnel.

La publication poste par poste de l'ensemble des barèmes sera accessible librement sans nécessité de code personnel.

Les opérations importantes du moment

Permutations

Les résultats des permutations paraîtront le 6 mars. Les collègues ayant réussi à obtenir leur mutation sont invité-es à contacter la section départementale du SNUipp-FSU du département obtenu afin de connaître les modalités du mouvement intra.

En cas d'échec, il est toujours possible de participer à la phase manuelle des ineat/exeat. Une circulaire paraîtra à ce sujet courant mars/avril avec les modalités de constitution des dossiers. Le SNUipp-FSU accompagnera et soutiendra les collègues dans cette démarche, une permanence spéciale sera organisée.

Postes adaptés

Confronté-es à des difficultés de santé, les enseignant-es du premier degré peuvent demander à être placé-es sur un poste adapté. Son objectif est de permettre de recouvrer, au besoin par l'exercice de fonctions différentes de celles occupées jusqu'à présent, la pleine capacité d'assurer les fonctions prévues statutairement. L'affectation sur un poste adapté peut également avoir pour objectif de permettre de préparer une réorientation professionnelle ou un reclassement.

Malheureusement, les places sont peu nombreuses et le SNUipp-FSU continue de revendiquer leur augmentation.

Le groupe de travail étudiant les demandes des personnels sera organisé le 9 mars, les collègues concerné-es sont invité-es à contacter le syndicat et à envoyer un double de leur demande afin d'obtenir aide et soutien.

Congé de formation professionnelle

La CAPD étudiant les demandes de congé de formation professionnelle se tiendra le 23 mars. Les collègues sont invité-es à envoyer une copie de leur demande afin que les représentant-es du personnel puissent vérifier les opérations les concernant.



Liste d'aptitude PE

La CAPD étudiant les demandes d'instituteurs/trices d'inscription sur la liste d'aptitude PE se tiendra le 23 mars. Les collègues sont invité-es à envoyer une copie de leur demande afin que les représentant-es du personnel puissent vérifier les opérations les concernant.

Passage à la Hors Classe

Le groupe de travail arrêtant l'ordre de la liste des collègues pouvant être promu à la Hors-classe sera étudié le 31 mars. Une fiche de contrôle syndical est disponible en ligne sur notre site, nous vous invitons à la remplir. Nous ne connaissons les promus qu'à partir du moment où le Ministère aura arrêté le nombre de promus pour la rentrée 2017 au sein de l'académie de Paris.

Aménagement du poste de travail

Les collègues bénéficiant d'une RQTH ou dont la demande de RQTH est en cours auprès de la MDPH peuvent demander un aménagement du poste de travail. Les dispositifs d'adaptation sont particuliers à chaque situation. De manière exceptionnelle, ce peut être un allègement de service.

Les demandes sont à envoyer à la Cellule Ressource Humaine à l'attention de Mme Clotilde Roignant, avant le 24 mars 2017. Ce délai est porté au 7 avril 2017 pour les entrants dans l'académie.

Contacter le SNUipp-FSU Paris pour soutenir votre dossier auprès de l'administration.

Temps partiels et disponibilités

Attention, la date limite de réception des demandes pour convenances personnelles est fixée au 31 mars. A priori, l'académie ne prévoit pas de refuser les demandes pour convenances personnelles.

Anne-Laure Stammering

**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**



Crédit photos : Plainpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'éducation, de la recherche et de la culture. Il développe un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la satisfaction de ses sociétaires-clients au coeur de ses préoccupations.

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE
TÉL. : 0 820 099 989*
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES
MELUN – PARIS QUARTIER LATIN PARIS HAUSSMANN
PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

*Service 0,12 €/min + prix de l'appel

Se (re)syndiquer

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2016/2017

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

☐ Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

☐ Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION ☐

☐ Mars
☐ Avril

☐ Mai
☐ Juin

☐ Juillet
☐ Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A le

Signature :

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416

66% de la cotisation est déductible
sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
3			130 €	43 €	4	219 €	72 €
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

M1	Cotisation 30 €
Stagiaire (M2/FSTG)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
AESH/CUI/AVS	Cotisation 40 €